



# MENUS SEMAINE

## 23

ENTREPRISE ADAPTÉE  
**NEOCAST**  
1 rue du 5ème régiment des HUSSARDS  
88300 Neufchâteau  
TEL : 07.56.21.32.65

**Légumes de saison :** Artichaut - Asperge - Aubergine - Betterave - Blette - Brocoli - Chou romanesco - Concombre - Courgette - Haricot vert - Navet - Petit pois - Poivron -  
**Fruits de saison :** Abricot - Brugnion - Cassis - Cerise - Citron - Fraise - Framboise - Groseille - Melon - Pamplounisse - Pastèque - Pêche - Pomme - Prime - Rhubarbe - Tomate -

### lundi 01 juin 2026

MIDI

betterave sauce salade  
dos de colin meunière  
riz brunoise de légumes  
palet breton  
compote pomme

SOIR

œuf vinaigrette  
sauté agneau au curry  
julienne de légumes / pdt cube  
fromage blanc nature  
cocktail de fruits

### mardi 02 juin 2026

MIDI

saucisson à l'ail  
filet de poulet crème  
purée pdt maison  
bûche de lait  
banane

SOIR

coleslaw  
rôti de porc  
poletnta / carotte  
petit moulé  
fruit de saison

### mercredi 03 juin 2026

MIDI

concombre yaourt ail menthe  
émincé de veau sauce barbecue  
blé tomate / brocolis  
camembert  
mousse crème de marron

SOIR

lentille vinaigrette  
quiche lorraine  
batavia  
yaourt fruit

### jeudi 04 juin 2026

MIDI

carotte  
croq fromage  
poelée paysanne  
crème dessert chocolat



SOIR

carotte râpée  
dos colin sauce oseille  
salsifis / fusili beurre  
petit moulé  
fruit de saison

### vendredi 05 juin 2026

MIDI

batavia  
spaghetti bolognaise  
vache qui rit  
brownie

SOIR

betterave  
escalope de dinde au jus  
pdt vapeur / poireau à la crème  
petit suisse  
glace

Pour le bon fonctionnement du service, ces menus sont susceptibles d'être modifiés

Mise en ligne des menus le vendredi 29 mai 26 à 11:52

© Neocast 2026 Semaine 23 - V.97

(#) Décret n° 2025-141 du 13 février 2025 modifiant le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002  
relatif à l'étiquetage des viandes bovines, porcine, ovine et de volailles dans les établissements de restauration  
(voir feuille ORIGINE DES VIANDES SEMAINE 23)

Depuis le 1er novembre 2019, un repas végétarien est obligatoire au moins une fois par semaine. Pour être en adéquation avec la loi nous mettons en place ce principe sous forme de repas sans viande une fois par semaine en journée non fixe.